

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 23 mai 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 15 mai 2018*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 3*

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – Mme LEBRAT - M. JOLLIVET - Mme PIQUEMAL - M. EUVRARD - M. BOUNIARD - Mme GRENIER

Excusés :

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M. HILAIRE a été élu secrétaire.

**Objet : Motion d'alerte auprès des pouvoirs publics sur les conséquences de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h pour nos territoires ruraux.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire, s'est prononcé sur la motion suivante :

Sur proposition de M André VOLLE, Maire, le Conseil Municipal d'Alba la Romanie s'élève contre la généralisation de la limitation à 80 km/h.

CONSIDERANT que cette mesure est applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, mais que les élus restent encore dans l'attente de la publication du décret d'application,

CONSIDERANT qu'aucun rapport ou étude n'a été communiqué par le gouvernement sur l'efficacité de cette disposition,

.../...

Après la hausse des taxes sur le diesel et sur le fuel, c'est encore les territoires ruraux qui sont pénalisés.

Nous dénonçons le caractère discriminant de cette disposition avec pour conséquence d'accentuer encore davantage l'isolement de ces territoires.

Nous alertons les pouvoirs publics de l'importance du mécontentement des personnes obligées de se déplacer, en particulier dans les territoires ruraux sur l'abaissement de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h.

Le Conseil Municipal demande que cette mesure soit appliquée avec discernement par chaque Préfet et non pas imposée uniformément par l'Etat.

Pour un sujet aussi important pour des millions de citoyens, il aurait été logique que cette mesure soit débattue au Parlement et non prise par arrêté.

Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** cette motion de soutien par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

- **CHARGE** son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente motion.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 23 mai 2018

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 24 mai 2018  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

